

---

<b><u>Nombre de membres</u></b>	<b>Séance du 22 juin 2023</b>
<b><u>en exercice:</u></b> 9	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de
<b><u>Présents :</u></b> 7	<b><u>Sont présents:</u></b> Florence BAGNARD, Marie-Françoise CHABERT, Benoit CHAUFFARD, Jean-Pierre CLÉRIOT, Jean-Marc GODART, Julien LANDRE, Patricia NAULOT
<b><u>Votants:</u></b> 9	<b><u>Représentés:</u></b> Sylvain MONNOT par Jean-Marc GODART, Catherine VOILLEREAU par Florence BAGNARD
	<b><u>Excuses:</u></b>
	<b><u>Absents:</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Patricia NAULOT

---

*La séance est ouverte à 18h.*

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023.

#### **ÉTAT DES DÉCISIONS MUNICIPALES :**

- Devis de l'entreprise RCC d'un montant de 801.86 € signé pour la réalisation du terrain de pétanque au Pâtis.
- Devis de l'entreprise SERHANE d'un montant de 1478.84 € signé pour des arbustes et fleurissement du Pâtis.
- Devis de l'entreprise SERHANE d'un montant de 857.00 € signé pour le fleurissement de l'entrée du village et des abords du monument aux morts.
- Devis ENEDIS d'un montant de 1331.28 € signé pour le raccordement électrique d'une borne au Pâtis.

#### **CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE TRAVAUX SIGNALISATION ROUTIÈRE CCAVM DE 2023 019**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la commune confie à la CCAVM la maîtrise d'ouvrage déléguée au titre de l'année 2023 pour des travaux de signalisation routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** Madame La Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de signalisation routière au titre de l'année 2023 et tout document s'y afférant (**POUR : 8 / ABSTENTIONS : 1**).

#### **CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE TRAVAUX VOIRIE CCAVM - DE 2023 020**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la commune confie à la CCAVM la maîtrise d'ouvrage déléguée au titre de l'année 2023 pour des travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** Madame La Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de voirie au titre de l'année 2023 et tout document s'y afférant (**POUR : 6 / ABSTENTIONS : 3**).

## **DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL - DE 2023 021**

En l'application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 précisant les modalités et les critères de désignation des référents déontologues de l'élu local avant le 1er juin 2023 et après avoir présenté la proposition d'une référente déontologue, Madame La Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour désigner Madame Aurore GRANERO en qualité de référente déontologue de l'élu local (adresse professionnelle : Centre universitaire Condorcet sis 720 Avenue de l'Europe 71200 LE CREUSOT / e-mail : aurore.granero@gmail.com / téléphone : 06 31 82 64 94) pour le compte de la commune de GIVRY au même titre que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** la proposition de Madame La Maire et l'autorise à mettre en oeuvre la présente décision (**POUR : 8 / ABSTENTIONS : 1**).

## **CONTRAT D'ASSURANCE - DE 2023 022**

Au vu de la résiliation par la MAIF du contrat d'assurance avec la commune de Givry en raison de son rapprochement à la SMACL SA à compter du 31 décembre 2023, Madame La Maire présente à l'assemblée le devis proposé par GROUPAMA pour un contrat à compter du 01/01/2023 comprenant l'assurance des véhicules communaux et l'assurance multirisques communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ** la proposition de Madame La Maire et **L'AUTORISE** à signer le contrat et tout document s'y afférant.

## **CONTRAT LOCATION PHOTOCOPIEUR - DE 2023 023**

Le contrat de location du photocopieur de la mairie arrivant à échéance le 30/01/2024, Madame La Maire propose au Conseil Municipal le devis de la Société DACTYL'OMR pour la location d'un copieur neuf KONICA MINOLTA BHC 257i pour une durée de 5 ans à compter du 31/01/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la proposition de Madame La Maire et **L'AUTORISE** à signer le contrat et tout document s'y afférant (**POUR : 6 / ABSTENTIONS : 3**).

## **DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR - DE 2023 024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
VU la présentation de demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables n°6387940632 déposée par Mme Corinne FABRE, comptable publique du SGC d'Avallon ;  
CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame la Comptable publique d'Avallon dans les délais règlementaires ;  
En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes émis en 2018, 2019, 2020 et 2021 faisant l'objet de cette demande pour un montant de 482.65 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** d'admettre en non-valeur la créance R-1-56 de l'année 2020 mentionnée dans la demande en non-valeur n°6387940632 présentée par Madame Corinne FABRE, comptable publique du SGC d'Avallon pour un montant de 4.83 €.

- **REFUSE À L'UNANIMITÉ** d'admettre en non-valeur les autres titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur n°6387940632 présentée par Madame Corinne FABRE, comptable publique du SGC d'Avallon pour un montant total de 477.82 €.

- **DEMANDE À L'UNANIMITÉ** à Mme la Comptable publique de reprendre les poursuites, la personne concernée étant propriétaire.

## PROJET D'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE PAR L'OGS DE VÉZELAY

Il est demandé au Conseil Municipal de se positionner sur un projet d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale par l'OGS de Vézelay. Un Atlas de la biodiversité est une démarche qui permet de connaître, de valoriser et de préserver son patrimoine naturel. Le coût du projet au final pour les communes du Grand Site s'élèverait entre 1500 et 2000 €.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité émet un avis défavorable** pour ce projet.

## PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL SUR UNE PARCELLE PRIVÉE

Après nouvelle présentation du projet de panneaux photovoltaïques au sol par M. HERVIEU de l'entreprise ENOE, le Conseil Municipal s'est montré favorable à la poursuite de l'étude engagée pour la faisabilité de ce projet (**POUR : 5 / CONTRE : 2 / deux conseillers intéressés n'ont pas pris part au vote**).

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Une formation aux gestes qui sauvent a eu lieu le 26 mai dernier, une deuxième séance pourra éventuellement être réorganisée au courant de l'année.
- Le projet d'écopâturage sur la pelouse aux Beustiaux est reportée à l'année prochaine.
- L'association Chat'Ouille est dissoute et a remboursé les 500.00 € de subvention que la commune lui a versé en 2022.
- Un vide-greniers organisé par le Comité des fêtes de Givry aura lieu sur le Pâtis le 15 août 2023.
- Un concert organisé par Mme PASQUIER aura lieu le 2 septembre 2023 à 17h à l'église de Givry.
- Le problème du nettoyage des toilettes sèches est abordé.
- Le banc situé près de la rivière est aux normes et restera en place. L'achat d'un autre avec une assise plus haute sera envisagé ultérieurement.
- Une remarque est faite sur les odeurs nauséabondes qui se dégagent de la pompe de relevage rue du Pont.
- Le chauffeur du camion qui a livré le grave pour le terrain de pétanque du Pâtis sera remercié pour avoir facilité la tâche de l'agent communal en étalant le sable à l'aide de son engin.

*La séance est levée à 19h40.*

